

Piscines et électricité

NIVEAU 1 : Formation de base ne requérant que peu ou pas de connaissances du sujet traité.

DURÉE : 4 heures

COÛT : 145 \$ plus taxes* (membre de la CMEQ) / 220 \$ plus taxes* (non-membre)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE INCLUS : Cahier de l'étudiant

MATÉRIEL REQUIS : Code de construction – Chapitre V – Électricité 2018, papier, crayons, calculatrice scientifique

**dont 25 \$ pour le matériel pédagogique*

OBJECTIF

À la fin de cette activité de perfectionnement, le participant comprendra pourquoi la présence d'électricité autour d'une piscine est beaucoup plus dangereuse qu'à peu près n'importe où ailleurs et maîtrisera les champs d'application et les principales exigences de la section 68, *Piscines, baignoires à hydromassage, cuves de relaxation et cuves à remous*, du Code de l'électricité et des normes en lien avec l'exécution des travaux électriques autour des piscines.

CONTENU DE LA FORMATION

- Introduction
- Section 68
- Mise à la terre et continuité des masses
- Câblage et distances
- Protection
- Luminaire
- Haut-parleur et télécommunication
- Piscine remisable
- Spas
- Baignoire hydromassage
- Pataugeuse et jeux d'eau
- Plan d'eau
- Outils disponibles
- Réglementation